



CONDITIONS

Location

Toute location est nominative et ne peut, en aucun cas, être cédée ou sous-louée. Le locataire signataire du présent contrat conclu pour une durée déterminée ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'issue du séjour.

Arrivées et départs

Les arrivées se font entre 15h00 et 19h00 et les départs entre 08h30 et 10h00. Aucune réduction ne sera accordée pour « arrivée » tardive et/ou départ anticipé. Le montant total du séjour demeurera acquis au camping.

Annulation

Nous vous conseillons de souscrire une assurance annulation de voyage. En cas d'annulation du contrat de la part du locataire moins de 30 jours avant la date d'arrivée prévue et quoi qu'il puisse survenir, les sommes versées seront conservées par le propriétaire. Dans tous les cas les frais de dossier ne seront pas remboursés. Si le locataire ne s'est pas présenté le jour mentionné sur le contrat, passé un délai de 24 heures et sans avis notifié au propriétaire, le présent contrat est considéré comme résilié. Le propriétaire peut disposer du locatif et il ne sera effectué aucun remboursement.

Aucun remboursement du séjour ne sera effectué si le locataire prend la décision de partir avant la fin du contrat ou du séjour ou s'il ne respecte pas le règlement intérieur ou les conditions générales.

Etats des lieux et inventaire

L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements sera fait en fin de séjour par le propriétaire et le locataire. Une feuille d'inventaire sera donnée en début de séjour et le locataire disposera d'un délai de 24 heures pour signaler au propriétaire les anomalies constatées. Passé ce délai les biens loués seront considérés comme exempts de dommages à l'entrée du locataire.

En cas de non réalisation d'état des lieux en raison d'une heure de départ autre que celle prévue au contrat et incompatible avec son emploi du temps, le propriétaire effectuera unilatéralement l'état des lieux durant la plage horaire prévue de départ et renverra la caution dans les 10 jours qui suivent le départ en l'absence de dégradation et sous réserve de bonne remise en état des lieux (ménage compris). Si le propriétaire constate des dégâts, la perte des objets, etc... les détériorations dûment constatées feront l'objet d'une retenue sur la caution dont le montant sera déterminé par un accord amiable entre le propriétaire et le locataire. En cas de litige un devis sera effectué par un professionnel.

Assurances et responsabilité

Le camping est assuré en ce qui concerne les dégâts qu'il pourrait lui-même occasionner. En aucun cas la direction du camping ne pourra être poursuivie ni considérée comme responsable en cas de vol par effraction ou accident concernant des biens appartenant à l'occupant.

Les parents sont responsables des dégâts causés par leurs enfants.

Il appartient au vacancier et/ou locataire de s'assurer en responsabilité civile et de vérifier si son contrat d'habitation principal prévoit l'extension villégiature.

GENERALES

Domage

Les équipements et installations du camping doivent être utilisés conformément à leur destination ordinaire. Toute dégradation des locaux, perte ou destruction des éléments mobiliers qui garnissent les hébergements ou les bâtiments d'accès communs engage de plein droit la responsabilité de son auteur. Le locataire en titre du locatif est personnellement responsable de tous les dommages, pertes ou dégradations apportées tant au locatif qu'à toutes les installations du camping, commises par les personnes qui séjournent avec lui ou lui rendent visite.

Fumer

Il est strictement interdit de fumer dans les locatifs ! Chaque locatif a un cendrier destiné à un usage dehors. Si vous fumez dans votre locatif nous vous facturons 80€ en extra pour le lavage des rideaux et nettoyage général en plus de la caution ménage.

Parking

Chaque locatif a son propre parking pour un véhicule. **Les autres véhicules doivent être garés sur le parking à l'entrée du camping.**

Animaux

Les animaux domestiques sont acceptés dans les locatifs après accord des propriétaires du camping. Les animaux doivent impérativement être tenus en laisse. Les besoins des animaux doivent être ramassés par leur maître dans un sac bien fermé puis jeté dans la poubelle ménagère. Les animaux ne devront en aucun cas rester seuls dans l'hébergement.

Cautions

La caution de 300 € que nous demandons à l'arrivée sera restituée au départ, après l'état des lieux. En cas des pertes et/ou dégradations du locatif occasionnées par le locataire, le montant de la caution sera minoré du coût de remise en état ou des frais de remplacement sur présentation des justificatifs par le propriétaire et ce dans un délai maximum de deux mois. Si la caution est insuffisante le locataire s'engage à compléter la somme sur présentation des justificatifs. Cette caution ne pourra en aucun cas être considérée comme une participation au paiement du loyer.

La caution de 100.00 € pour les frais de ménage que nous demandons à l'arrivée sera restituée au départ si le locatif est rendu bien propre (cuisine, sols, salle de bain, toilette, etc.)

Le ménage du locatif est à la charge du locataire, mais même s'il préfère le laisser faire il est tenu de faire la vaisselle et balayer les sols.

Litiges

A défaut d'accord avec le propriétaire, il est fait attribution exclusive de compétences au tribunal du lieu du domicile du propriétaire.

Signature (mentionner BON POUR ACCORD) :